



STA/10-WP/46
26/11/09

DIXIÈME SESSION DE LA DIVISION DES STATISTIQUES

Montréal, 23 – 27 novembre 2009

PROJET DE RAPPORT SUR LE POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Le 27 novembre 2009, la Plénière approuve le projet de rapport sur le point 13.

Point 13 : Coopération et coordination avec d'autres organisations

Coordination du Programme des statistiques de l'OACI et de ceux d'autres organisations d'aviation civile (WP/26)

13.1 DOCUMENTS

13.1.1 La note WP/26 rend compte de la coordination qui existe entre l'OACI et des associations de l'industrie de l'aviation, telles que l'IATA, l'ACI, la CANSO, d'autres organisations internationales et des organismes régionaux de l'aviation civile dont EUROCONTROL et l'AESA. Elle explique que l'OACI coordonne son Programme statistique avec ceux de ces organismes et d'autres organisations internationales intéressées, pour éviter le chevauchement des efforts, de sa part et de la part des organismes chargés de communiquer les statistiques. La coordination a pris la forme d'efforts visant à faire appliquer des définitions communes et à harmoniser la présentation des données, dans l'intérêt des utilisateurs potentiels, grâce notamment à leur participation en qualité d'observateur aux sessions de la Division des statistiques, aux réunions du Groupe d'experts en statistiques et à de nombreux ateliers régionaux. La commercialisation des produits statistiques par toutes les parties intéressées constitue un obstacle majeur au renforcement d'une telle coopération. Toutefois, la note WP/26 cite la Recommandation STAP/14-6¹ et propose un plan d'action pour améliorer la coordination.

13.2 ANALYSE

13.2.1 Plusieurs États appuient l'intention des organisations internationales intéressées d'améliorer leur mécanisme de réseautage entre leurs agents de coordination en créant une page web spéciale sur les statistiques de l'aviation civile. Un État réaffirme qu'il faudrait préserver le caractère confidentiel des données communiquées par les États à l'OACI. Le Secrétariat assure que ces efforts de coordination ne modifient d'aucune façon les règles et procédures permanentes relatives à la confidentialité des données des États membres, qui ne sera compromise en aucunes circonstances. L'IATA appuie le mécanisme de réseautage proposé, garantissant également la confidentialité des données de ses membres, qui portent davantage sur les tendances mondiales touchant l'industrie du transport aérien.

13.2.2 D'autres États, tout en appuyant l'initiative, proposent que les agents nationaux de coordination qui seront désignés pour les aéroports et les ANSP devraient également avoir accès au site web qui sera établi ou au moins aux membres du Groupe d'experts en statistiques. Le Secrétariat rappelle à la Division qu'une meilleure coordination entre les organisations internationales ne sera possible qu'avec une composition limitée du groupe de réseautage, mais qu'il faudrait envisager une solution pour utiliser les membres du groupe d'experts. Peut-être qu'une fois les résultats obtenus, ils pourraient être partagés avec les membres respectifs du Groupe d'experts en statistiques et affichés sur le site web protégé et actif de STAP/14 et des futures réunions du Groupe d'experts.

¹ Recommandation STAP/14-6 de la quatorzième réunion du Groupe d'experts en statistiques : Le groupe d'experts recommande qu'un groupe permanent soit constitué, afin de réaliser la coordination entre l'OACI et d'autres organisations internationales traitant de statistiques liées à l'aviation civile, et que l'OACI détermine la meilleure façon de créer un tel groupe et sa structure.

13.2.3 À la lumière de ces délibérations, la Division adopte la recommandation ci-après :

Recommandation 13/1

Dans l'esprit de la Recommandation STAP/14-6, la Division recommande que :

le mécanisme de coordination actuel entre l'OACI et les diverses organisations intéressées soit amélioré grâce à l'établissement d'une page web spéciale protégée, comme mécanisme de réseautage pour les agents de coordination des organisations internationales pour les statistiques de l'aviation civile
